

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE.

Confédération.

L'inspection fédérale des forêts, chasse et pêche se propose d'organiser, dans le courant de l'été prochain, *un voyage d'étude en Tchécoslovaquie*, destiné au personnel forestier supérieur suisse.

Messieurs les agents forestiers qui désireraient y participer sont priés de s'annoncer, aussitôt que possible, à l'office indiqué ci-dessus.

Cantons.

Vaud. *Société vaudoise de sylviculture.* La séance d'hiver traditionnelle s'est déroulée, le 16 février à Lausanne, avec une ampleur et un caractère particuliers. Les forestiers vaudois ont en effet tenu à manifester en commun à leur chef, M. *Ernest Muret*, leur attachement respectueux et leur estime pour ses trente-deux ans d'activité distinguée et féconde comme inspecteur cantonal des forêts.

Sous la présidence de M. *J. Bornand*, inspecteur forestier à Payerne, les affaires administratives sont rapidement réglées. Un rapport écrit, présenté par le comité, a orienté les membres sur la bonne situation de la société; à fin 1934, elle compte 345 membres. Financièrement, l'année boucle par un léger boni; les courses et assemblées annuelles sont suivies avec intérêt par les membres. Le procès-verbal de la course d'été, dans le Jura vaudois, et les comptes de l'exercice 1934 sont adoptés par l'assemblée.

Après avoir salué M. le conseiller d'Etat *Porchet*, M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, les membres du comité de direction de l'Association forestière vaudoise, les amis fidèles d'autres cantons et de France, le président remercie *Madame E. Muret* et son fils M. *Jacques Muret* d'honorer l'assemblée de leur présence à ce jubilé. Sur proposition du comité, l'assemblée fixe la prochaine course d'été aux 21 et 22 juin prochain avec, comme but, la visite du domaine de *Ripaille* près Thonon, celle d'une pisciculture de l'Etat français à Thonon et, si possible, de la forêt communale de *Cruseilles*. — *Ripaille* possède une chênaie tricentenaire dont nous n'avons plus l'équivalent sur le Léman suisse; la visite de cette forêt, gérée par son propriétaire M. *Engel*, contribuera à nous rappeler l'intérêt toujours actuel — quoique souvent controversé — de la culture du chêne. L'excursion projetée permettra aussi aux participants d'apprendre à mieux connaître cette Savoie pittoresque et proche à laquelle notre pays est lié par l'histoire.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un nouveau comité. Le président démissionnaire M. *J. Bornand* décline tout nouveau mandat; 19 ans d'activité au comité, dont 8 années de présidence, lui paraissent suffisants. Les sociétaires ne partagent pas cet avis et ne ressentent

pas la lassitude dont parle l'intéressé; bien au contraire, ils admirent son inépuisable entrain. Ils s'inclinent cependant en face d'une décision irrévocable, en remerciant très chaleureusement leur président pour son inlassable et fructueux labeur. Le nouveau comité est alors constitué par M. *Frank Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, *président*, MM. *Francey* et *Massy*, inspecteurs forestiers, *Chappuis*, garde de triage (anciens) et *L. Jaccard*, inspecteur forestier (nouveau).

Pendant le dépouillement du scrutin, M. *F. Comte*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Yverdon, fait une communication sur l'«élagage en vert» des résineux, en s'appuyant sur des expériences récentes effectuées par M. *Pitton*, garde de triage à Molondin. Les essences, dit-il, réagissent d'une façon personnelle à l'ablation des branches vivantes; la nature de la sève, la saison, le soin apporté à l'opération, sont autant de facteurs déterminants pour le succès de l'intervention et la guérison des blessures. Sur la base de nos connaissances actuelles, on peut classer les résineux, du moins au plus susceptibles de supporter l'élagage en vert, comme suit : sapin, mélèze, pins. On ne peut encore se prononcer sur l'épicéa; le sapin de douglas se rapproche, dans ce domaine, du mélèze. Son ébranchage naturel étant très lent sous nos climats, l'élagage artificiel paraît ici intéressant. L'ablation des branches doit être faite à raz le fût, à l'aide d'une scie bien affûtée et tranchante. — Des échantillons de douglas élagués six ans avant l'abatage montrent des recouvrements intégraux sans tare ni défauts cachés. — Les expériences faites par M. *Pitton* ne peuvent pas encore être généralisées, mais contribueront à éclairer et guider les recherches dans ce domaine.

Après une courte suspension de séance, M. *E. Muret*, chef du service cantonal des forêts, brosse en traits précis et vigoureux le tableau des « Résultats obtenus par la sylviculture vaudoise durant ces dernières années ». Sous une forme colorée, spirituelle et incisive, s'appuyant sur une documentation considérable, l'éminent conférencier retrace l'histoire de nos forêts. Les lecteurs du « Journal forestier » ont pu lire dans ses deux derniers cahiers le détail de ce « testament forestier », de la plume même de l'auteur.

Cet exposé est chaleureusement applaudi. Au nom des sociétaires, M. *J. Bornand* adresse alors à M. *Muret* un hommage de gratitude et d'affection. Il rappelle au jubilaire son activité à la Société forestière suisse, dont, pendant plusieurs années, il fut le président actif et écouté, « charge dont les forestiers vaudois et romands ont senti tout l'honneur rejaillir sur eux ». Entré en 1892 dans la « Société vaudoise des forestiers », en compagnie de 17 autres recrues, il en est aujourd'hui le seul demeuré fidèle. Il lui fit particulièrement bénéficier de son expérience et de ses connaissances techniques par des conférences sur des sujets documentaires et d'actualité: description de forêts tropicales, des forêts finlandaises; développement de la loi forestière vaudoise

de 1904; exposé sur la classification et le cubage des bois; enfin, aujourd'hui même, en un brillant raccourci, développement de notre origine forestière et son aboutissement. M. Muret, pour tous ces mérites, a déjà reçu les titres de membre d'honneur et de membre vétéran de la société. Celle-ci estime cependant sa dette encore loin d'être réglée et lui offre aujourd'hui, en témoignage de vive reconnaissance, avec ses vœux très cordiaux pour une retraite paisible et sereine, deux ouvrages d'ordre très divers : une encyclopédie géographique mondiale et une œuvre bien vaudoise et vigneronne de Ramuz, intitulée « Vendanges », avec bois peints par Henry Bischoff. L'orateur remet en même temps à *Madame Muret*, en hommage de respect, une magnifique corbeille de fleurs. *M. Petitmermet*, inspecteur général des forêts, rappelle ensuite que M. Muret a servi de 1899 à 1903 dans l'administration centrale, comme inspecteur fédéral, où il a été le collaborateur de Coaz. Après avoir quitté Berne, il a été 20 ans membre de la commission d'examen des futurs inspecteurs forestiers, puis 5 ans membre de la commission de surveillance de la Station de recherches forestières. Il souligne enfin qu'aujourd'hui deux inspecteurs fédéraux, d'autres cantons, sont des hommes de l'« équipe Muret ». En terminant, il remercie le jubilaire, en son nom personnel et comme ancien subalterne, de ce qu'il en a reçu.

M. J. *Rochat*, garde forestier de triage aux Bioux (Val de Joux), dit ensuite, en termes excellents, le témoignage de respect et d'attachement du corps des gardes vaudois à l'égard de leur chef. « Nous l'aimons parce que nous lui devons notre existence. » M. Muret est en effet le créateur de ce corps d'élite, nommé par l'Etat, et qui constitue l'échelon initial de notre administration forestière. Préoccupé de leur instruction, de leurs conditions d'existence, il leur a voué le meilleur de ses pensées et de ses efforts; et aujourd'hui, leur témoignage, par la bouche autorisée de M. Rochat, lui prouve qu'ils ont compris cette constante sollicitude et qu'ils lui en savent profondément gré.

Le président de l'Association forestière vaudoise, M. G. *Reymond*, syndic et député de Vaulion, adresse enfin à M. Muret, représentant de l'Etat de Vaud au sein du comité de direction de l'A. F. V., un hommage de gratitude et d'attachement. Il rappelle que, depuis 1924, les dirigeants de l'Association forestière se sont réunis 128 fois, pour résoudre les problèmes du jour. « Il n'est pas un domaine touchant à l'économie forestière que nous n'ayons abordé, discuté, étudié et souvent résolu; nous nous sommes toujours compris. C'est à vous aussi que nous devons cette sérénité qui présida à toutes nos délibérations; nous nous sommes quittés chaque fois réconfortés; nous savions pouvoir compter sur vous. Dès le début, nous avons eu pour vous la plus haute estime; peu à peu est né aussi un autre sentiment: l'amitié. » Il rappelle la bienveillance de l'accueil du Chef du service cantonal des

forêts envers les municipalités du canton qui souvent venaient présenter les projets les plus inattendus. Sa clarté de pensée, la rectitude de son jugement lui permettaient de remettre chaque chose à sa vraie place, de trouver la solution juste. Il souligne enfin le contact naturellement aisé et facile de M. Muret avec l'ouvrier le plus modeste; « en forêt, on parlera souvent de vous lorsque vous aurez pris votre retraite; en quelques mots, vous faisiez comprendre au bûcheron que vous respectiez son travail ». En témoignage de reconnaissance de l'Association forestière, son président remet au jubilaire une tasse de « vieux Nyon », pièce digne du collectionneur raffiné qu'il est.

L'atmosphère de fête n'a pu retenir le temps; aussi à 14,30 h. le président invite-t-il l'assemblée à un entr'acte pour faire honneur au banquet préparé à l'Hôtel de la Paix. Après une heure de silence où les maxillaires ne chôment pas, rendant hommage à une table accueillante bien que tardive, le nouveau président M. *Aubert* remercie les sociétaires de leur confiance à son égard. Il définit son programme d'activité, qu'il veut orientée vers l'étude de problèmes concrets et directs touchant à l'économie de nos forêts et contribuant à améliorer leur rendement.

M. *Porchet*, chef du Département de l'agriculture, industrie et commerce, apporte son hommage à M. Muret, « ami, serviteur et chef de la forêt vaudoise ». En une belle improvisation, il souligne l'extrême jeunesse de tempérament du prochain retraité. Il relève aussi cette clarté de conception et cette rapidité d'assimilation des problèmes les plus ardues, apanage des élites. « Distinction, très grande compétence, scrupuleuse probité dans le travail », « voilà les qualités que M. Muret a mises au service de l'Etat et de la forêt vaudoise ». Le chef du Département associe dans son hommage les gardes de triage, auxiliaires précieux et indispensables de notre gestion forestière; il salue la présence de M. *Boulaz*, garde de triage à Romainmôtier, prochainement atteint aussi par la limite d'âge et le remercie de ses loyaux et fidèles services. Il porte son toast à M. *Muret* et à la forêt vaudoise.

M. *Muret* remercie alors tous les orateurs pour des paroles qu'il trouve trop élogieuses et qui risquent de lui faire commettre péché d'orgueil. L'hommage des gardes de triage lui a été particulièrement à cœur. Il rappelle que la création de ce corps avait soulevé l'opposition du Grand Conseil mais que, grâce à la ténacité du chef du Département d'alors, l'opposition put être écartée. « Aujourd'hui, ce n'est pas dans la diminution du personnel forestier supérieur et subalterne qu'il faut chercher à faire des économies, mais dans l'amélioration, par eux, des conditions de la production. » C'est sur ces paroles, d'une grande portée pour le corps des forestiers, que se termine officiellement cette réunion si parfaitement réussie et vivante.

Il convient de féliciter et de remercier, au nom de tous les parti-

cipants, le comité de la Société, et en particulier son président sortant. M. J. Bornand, pour la peine dépensée à assurer à cette journée le succès le plus complet.

J. Bby.

Soleure. *Rapport sur la gestion des forêts en 1934.* Ce résumé de l'activité déployée, l'an dernier, dans les forêts soleuroises nous parvient, comme de coutume, de très bonne heure. Ainsi que ses devanciers, il est complet à souhait et riche en données statistiques diverses. C'est tout profit de l'étudier.

Au chapitre de la *protection des forêts*, on y apprend avec plaisir que les dégâts par le chermès des aiguilles du sapin, le némate de l'épicéa et la rouille vésiculeuse ont été sans importance. Les incendies de forêts, par contre, ont été relativement nombreux. Dans la forêt communale de Neuendorf, on a pu constater à nouveau un cas, plutôt rare, de dommages causés par *l'éclair*. C'est celui qu'a signalé M. P. de Gendre dans ce journal¹ et dont avait souffert la forêt fribourgeoise de Cudrex. A Neuendorf, au printemps 1934, une étendue d'environ 50 ares, dans un peuplement d'épicéa âgé de 60 ans, a ainsi été mise à mal par foudroiement. Tous les arbres, ayant séché rapidement, durent être abattus (120 m³).

Forêts communales. — *Les répartitions de bois aux bourgeois* (gaubes) ont encore, dans ce canton, une grande importance. Leur nombre s'est élevé à 14.338 et leur valeur à 1.238.000 fr. (1933 : 1.186.000 fr.), ce qui équivaut à une valeur moyenne de 86,30 fr. par gaube.

La valeur des bois vendus dans les forêts communales n'a dépassé que de peu ce dernier chiffre : 1.486.000 fr. (1933 : 1.460.000 fr.).

Rendement net. En ces temps de crise et de dépression économique, on est heureux de constater que, dans le canton de Soleure, ce facteur montre une légère tendance à s'améliorer. 1932 a vu le point le plus bas de la courbe. Dès lors, l'allure est devenue meilleure.

Rendement net:				
	Total	en % du rendement brut	par ha	par m ³
1930	1.508.000 fr.	44	70 fr.	13,50 fr.
1931	2.459.000 »	51	113 »	13,60 »
1932	804.000 »	32	37 »	7,30 »
1933	939.000 »	35	43 »	8,— »
1934	1.062.000 »	39	49 »	8,90 »

Si l'on ne considère que les 3 communes de Soleure, Granges et Olten, à gérance forestière technique, l'amélioration du rendement net par hectare a été particulièrement dessinée : 69,50 fr. contre 58,— en 1933.

Fonds de réserve. On sait que les autorités forestières soleuroises sont celles, en Suisse, qui ont, les premières et le plus énergiquement, poussé à la création de caisses de réserve pour les forêts communales.

¹ P. de Gendre. Un méfait de l'électricité. « J. f. s. » 1928, p. 106—108.

Et c'est là aussi qu'on a le mieux compris la grande utilité d'une telle institution. Durant la présente période de crise, elle y a fait brillamment ses preuves.

C'est en 1931 que le total de ces fonds de réserve avait atteint son maximum: 5.927.000 fr. A fin 1933, il était descendu à 5.309.000 fr. et à fin 1934, à 5.098.000 fr. Notons qu'en 1934, on a pris dans ces caisses de réserve une somme de 220.000 fr., destinée à des buts non forestiers, dont 185.000 fr. pour alimenter le « Fonds des pauvres ».

Il est intéressant de relever que, pendant la décennie écoulée, ces versements du « fonds » à des buts non forestiers ont atteint la somme de 2.105.000 fr., dont 1.432.000 en faveur du « Fonds des pauvres ». Ces versements pour buts non forestiers ne sont possibles, aux termes de la loi, qu'avec l'assentiment du Conseil d'Etat. H. B.

Zurich. *Mises de bois à Winterthour.* La ville de *Winterthour* possède un des plus vastes et aussi des plus beaux domaines forestiers communaux de la Suisse (1806 ha). Le mas le plus étendu, l'*Eschenberg* (746 ha), renferme des peuplements d'épicéa et de sapin parmi les plus riches qui soient au monde, avec des arbres atteignant 50 m de hauteur.

Aussi bien, les mises de bois de Winterthour revêtent-elles, depuis longtemps, une importance particulière. Elles sont en quelque sorte, pour la région zurichoise, le baromètre du marché des bois. On était donc impatient, en ces temps de crise, d'apprendre le résultat de la mise principale, qui eut lieu le 11 février. Voici ce qu'en dit à ce sujet le « Marché des bois » dans son numéro 13 : « Le résultat a été beaucoup plus favorable que prévu. La vente comprenait 202 lots, mesurant 4070 m³. Tous les bois de sciage, de charpente et de feuillus trouvèrent facilement preneur (189 lots). Pour 90 de ces lots, le prix d'adjudication dépassa celui de la taxe et assez sensiblement, tandis que les autres furent adjugés au prix de taxe. Les adjudicataires ont été les acheteurs habituels de la localité : charpentiers, entrepreneurs, scieurs et industriels du bois. Quelques lots furent acquis, comme de coutume, par des amateurs des communes voisines. »

Serait-ce l'augure d'un réveil prochain du marché des bois ? On aimerait pouvoir l'espérer. H. B.

BIBLIOGRAPHIE.

A. Barbey. Une relique de la sapinière méditerranéenne. Le Mont Babor. Monographie de l'Abies numidica Lann. Un vol. in-8°, de 80 pages, avec 33 planches hors texte. Editeur : Jules Duculot, à Gembloux, 1934.

Dans une fort instructive préface, M. *Ph. Guinier*, directeur de l'Ecole forestière de Nancy, écrit ceci : « Les sapins méditerranéens comprennent une série de types d'ancienneté différente, dérivés successivement d'un même type primitif, installés depuis plus ou moins longtemps dans leurs stations actuelles et différant entre eux d'autant plus qu'ils sont isolés depuis plus longtemps. » Puis encore : « A côté de *petites espèces*, définies par des caractères de détail et à aire limitée, il y a de *grandes espèces*,